

Point 7 Conseil d'administration du 11/03/2022

Délibération sur la répartition des moyens pédagogiques dans le cadre de la prochaine accréditation : modifications

La présente délibération a pour objet de modifier la dotation budgétaire globale que l'établissement consacrera à l'offre de formation soumise à accréditation pour la période 2022-2027.

Le travail sur les maquettes amène à un certain nombre d'ajustements des enveloppes globales (votées par le CA) et des dotations par mention (votées par la CFVU).

Les maquettes ne sont pas stabilisées à cette date : le transfert proposé aujourd'hui peut être sujet à des ajustements avant le 11 mars, mais le principe reste le même, celui du transfert d'heures de dotation licence vers le master.

Le détail de la répartition de ces heures par mention sera voté en CFVU du 18 mars.

ACCREDITATION 2022 – REPARTITION DES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LICENCE ET MASTERS - Modifications

L'enveloppe globale pour les diplômes de Licences générales est modifiée de la façon suivante, par rapport au vote du CA du 28 octobre (**modifications en rouge**)

	Mention = disciplinaire	Commune = non disciplinaire	
Fondamentaux			
Complémentaires	-spécialisation (module ou pluridisciplinaire) -préprofessionnalisation -accompagnement disciplinaire S2	Langues Minerve Ouverture Accompagnement S1 Sport TIC	17500 3000 3500 3500 Env. à part 2000
Total	95 500 h (à répartir entre mentions) : - 578 h (L FDJVD) - 369 h (L ASSP) Transfert proposé de 947h	29 500h (communes pour toute les mentions)	
	125 000 [180 ects] soit modifiée à 124 053 h		

Masters :

Dotation globale après le vote du CA du 28 octobre : 65700 HTD

+ ajout de 578h (reliquat L FDJVD)

+ ajout de 369h (reliquat L ASSP)

La dotation globale proposée est de 66 647h.